

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 AOUT

CHRONIQUE GÉNÉRALE

VAINCUS ET MÉCONTENTIS

Les zélés commissaires de la républicaine commission du budget déposent momentanément les armes... Ils s'avouent vaincus par les chaleurs caniculaires, et ils sont partis, samedi soir, en vacances, mécontents du gouvernement, mécontents de la Chambre, mécontents du budget, mécontents d'eux-mêmes.

On le verra bien à la rentrée. Ces farouches commissaires, laissant à la fameuse commission de Permanence le souci de surveiller et le gouvernement de la République et les menées monarchistes, reviendront au Palais-Bourbon vers la mi-septembre. Ils en ont fait du moins le serment.

La rentrée des Chambres devant avoir lieu un mois après la réunion de cette commission qui a travaillé jusqu'ici au petit bonheur, les ardents commissaires auront tout le temps pour préparer de nouvelles batteries contre le ministère. En secouant la poussière de leurs bottines sur le seuil du Palais Bourbon, ils ont lancé cette flèche de Parthe contre le ministère :

« Le budget de 1887 a été une déception. Celui de 1888 en sera probablement une pire. »

LE REMÈDE

M. Henri Maret — qui est un homme d'esprit — constate, dans le Radical, l'impuissance républicaine et déclare que le remède, le seul remède efficace, réside dans une révision sérieuse de la Constitution. Nous sommes absolument de son avis à cet égard. Mais où nous différons, c'est sur la nature de cette révision constitutionnelle. Tandis que M. Maret dit : « Pour remédier à l'impuissance républicaine, faisons une constitution plus républi-

caine », nous disons, nous : « Faisons une révision nettement monarchique ». Et, sans vanité, il nous semble que notre conclusion est plus logique que la sienne.

Aucune entrevue n'avait encore eu lieu, disait-on hier matin, entre les témoins de M. Ferry et ceux du général Boulanger.

M. Ferry a bien désigné pour le représenter MM. Casimir Périer et Raynal, mais tous deux étaient absents, M. Périer était à Uriège, et M. Raynal à Bordeaux.

On dit que M. Jules Ferry a changé de témoins et demandé MM. Féry d'Esclande et Antonin Proust de l'assister.

M. Ferry n'a pas quitté Saint-Dié et M. Boulanger Clermont.

Le conseil supérieur de l'instruction publique vient d'agréer les pourvois formés par différents instituteurs congréganistes contre les décisions des conseils académiques.

Les conseils locaux avaient mal jugé et s'étaient laissés guider par l'esprit d'intolérance. Pour empêcher l'ouverture des écoles libres, il n'est sorti d'expédients misérables auxquels se livrent certains inspecteurs. N'a-t-on pas vu un fonctionnaire de l'Université refuser d'admettre un local scolaire sous prétexte que « des courants d'air régnaient dans la cour ? » Le conseil supérieur refuse à bon droit d'admettre toutes les rancunes de ces tyranneaux burlesques ; il fait quelquefois prévaloir la loi contre l'arbitraire. Avant M. Spuller, il en était déjà ainsi. M. Spuller n'a rien changé.

LE SORT DES ENFANTS APRÈS LE DIVORCE

On sait que M. le marquis de R... avait demandé au tribunal de la Seine d'ordonner que sa femme, aujourd'hui mariée avec M. B..., son complice, ne pourrait plus, pendant le temps des vacances, recevoir ses enfants chez elle.

La 1^{re} chambre du tribunal repoussa les prétentions du marquis de R...

ni jalouse. Seulement elle ne le voyait pas.

Un jour, la gouvernante, lasse de passer sa vie sous les combles, se démit de ses fonctions et alla chercher à Saint-Omer une position moins austère.

M^{lle} Aure, étonnée de cette décision, découvrit du même coup que l'on pouvait s'ennuyer dans les mansardes de Val-Régis et que Marguerite avait quelque chose comme seize ans bien sonnés.

Comment cela se faisait-il, Seigneur !... que les procès ne pussent aboutir, tandis que les petites filles venaient si promptement à bien ?

La gouvernante partie, M^{lle} Aure trouva pliquant de garder près d'elle ces beaux seize ans fleuris, non pour en respirer le parfum suave à la fois, mais pour en faire une façon de demoiselle de compagnie. Elle l'employa en même temps comme secrétaire et voulut bien l'instituer au légendaire conflit des deux branches.

A son extrême surprise, elle trouva la jeune fille plus au courant qu'elle ne le supposait de cette lutte mémorable. Les pièces de la procédure lui semblaient familières, et comme M^{lle} Aure se récriait :

— J'ai appris à lire dans ce grimoire, expliqua Marguerite.

Le mot « grimoire » fit froncer le sourcil de la vieille fille.

Celui-ci a interjeté appel, et la 4^{me} chambre de la Cour de Paris, statuant d'urgence, a confirmé purement et simplement la décision des premiers juges.

M. Déroulède a expliqué samedi soir, devant le comité de la Ligue des Patriotes de Nancy, les agissements de la Ligue centrale dans les derniers événements.

Il a demandé au comité de passer l'éponge sur les faits qui se sont produits et a terminé en déclarant que la Ligue rentrera dans le silence et n'attaquera plus aucun Français, pour ne pas attaquer la France.

L'AFFAIRE PRANZINI. — C'est le jeudi, 14 août prochain, que la chambre criminelle de la Cour de cassation statuera sur le pourvoi de Pranzini.

M^o Boivin-Champeaux, son défenseur devant cette juridiction, soutiendra le pourvoi en développant cette thèse que les personnes munies de cartes spéciales ayant eu seules accès à la Cour d'assises, les débats ont manqué de publicité, au sens légal du mot.

Charles Gounod, à son retour de Reims, où il a fait exécuter une messe solennelle que tous les journaux ont vantée, a reçu les vers suivants formant acrostiche :

Moire à toi, fier soutien de la pure harmonie ! Oubliant, à dessein, l'anguste vérité, Tu hardi novateur, parmi nous trop vanté, Joyait sous ses accords l'antique mélodie. On t'oubliait !... Ta voix, qu'inspire le grand art, Sans Reims, nous a rendu Beethoven et Mozart !

COUPS DE PLUME

Réponse de M. F. Laur à M. Paul de Cassagnac

M. Paul de Cassagnac continue contre moi sa campagne d'invectives. « Je me trouve du reste en assez bonne compagnie »,

car personne n'est resté à l'abri de ses grossièretés.

Il a appelé :

VICTOR HUGO

Scélérat, vieux drôle, infâme chantre de la crapule.

THIERS

Apostat caduc, vieillard tremblotant.

ÉMILE DE GIRARDIN

Ame de boue, vieux misérable, vieillard décrépit.

Tous les républicains y ont passé.

Il n'a même pas épargné ses amis du grand parti monarchique. Il a appelé :

LE PRINCE NAPOLEON

Traître, goujat, Judas, lâche, âme de boue, prince déshonoré.

LE COMTE DE CHAMBORD

Gâteaux.

ROUHER

Auvergnat épais, porteur d'eau, goujat.

BERRYER

Misérable, vipère à cheveux blancs.

Quant au Comte de Paris et aux d'Orléans, ils ont été si souvent traités de cette belle façon qu'il est impossible de citer les aimables traits dont les a gratifiés le gracieux polémiste.

Dans son « hystérie » de l'injure, il s'indigne lui-même ; il dit que les propositions de coup d'État faites au général Boulanger « déshonorent l'armée et calomnient la droite ». Or il a écrit lui-même et signé les déclarations suivantes :

« Quant aux exclamations qu'ont fait naître nos théories sur le légalisme public, nous en rions et nos adversaires savent bien que ce n'est pas chez nous une théorie nouvelle.

» Nous avons toujours dit que les lois n'étaient faites que pour sauvegarder les honnêtes gens contre les coquins.

» Or, le jour où par un étrange abus d'interprétation ou par suite d'un accident politique c'est le contraire qui se produit, la

fiévreuse passion.

Cette découverte fit monter la jeune fille de plusieurs degrés dans l'estime de M^{lle} Aure, ravie de pouvoir confier ses émotions et ses projets à une intelligence capable de les comprendre.

Sous ce rapport, elle n'était pas toujours servie à souhait. Marguerite comprenait bien, mais n'approuvait guère. Son cœur pressentait, sans le dire, que l'existence devait avoir d'autres buts que le but stérile offert à ses jeunes aspirations.

Quand elle le laissait timidement entendre, M^{lle} Aure s'emportait et haussait les épaules.

— Elle est si peu Val-Régis cette enfant-là, pensait-elle avec une colère mêlée de commisération.

Malgré ce rapprochement fortuit, l'intimité n'était qu'apparente entre les deux sœurs. La plus âgée protégeait sans aimer beaucoup. La plus jeune était dévouée sans se livrer à son désir d'affection.

Marguerite se rattrapait sur les choses de ce que lui refusaient les personnes. Elle aimait les plantes, les animaux, le ruisseau de la prairie, les peupliers tremblants, le soleil qui dorait son bien-aimé Val-Régis.

Elle sortait bien peu du petit château, où on venait que de rares visiteurs, en sorte que, sans son initiation aux haïnes humaines, elle eût pu croire que le monde finissait au bout de la prairie.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

De ces impressions il résulte peu à peu, chez M^{lle} de Val-Régis « la Grande », l'habitude de ne considérer guère la jeune fille que comme l'objet de sa charitable condescendance qui daignait l'admettre aux bienfaits de sa présence, de sa table et de son toit. Quant à son nom, c'était « M^{lle} Marguerite », et rien de plus. Nulle défense n'était intervenue d'aller au delà ; nulle interdiction n'avait été formulée par la redoutable sœur ; mais les paysans, qui ont une finesse particulière, et les domestiques, qui ont un flair merveilleux, avaient bien vite, et d'eux-mêmes, banni de leur langage une appellation qui eût amassé l'orage sur le front olympien de la Junon de Val-Régis.

En revanche, ils adoraient M^{lle} Marguerite pour sa douceur, sa grâce et sa bonté, aussi pour sa figure souriante et spirituelle qui semblait porter comme le reflet d'un aimable rayon de soleil. Il fallait être absorbé par les péripéties d'un procès sans pareil pour ne pas le voir.

L'été-elle vu, M^{lle} Aure n'en aurait été ni dépitée,

plus vulgaire sagesse montre qu'il faut violer la loi.

Seconde citation de M. Paul de Cassagnac :

« La légalité politique est une chose que je respecte peu... »

« Un bon bataillon bien commandé supplée admirablement aux lacunes de la Constitution et rétablit facilement et rapidement la balance en faveur des bons citoyens le jour où l'équilibre est rompu à leur détriment. »

Dernière citation du même :

« La France n'a besoin ni d'un vieillard ni d'un enfant. Il lui faut un bras vigoureux, un bras de fer, qui la prenne et la mette debout. Ce bras-là, je le bénirai, qu'il surgisse de droite ou de GAUCHE. »

« J'ignore si la France rappellera les Bonapartes ; mais ce rappel, je ne le souhaite pas, le jugeant fatal peut-être et tout au moins prématuré pour cette dynastie que j'aimerais toujours. »

En terminant son article de ce jour, M. de Cassagnac, sans donner de renseignements sur les caves Baratin, à Sedan, déclare qu'il ne me « lâchera pas. »

Moi non plus, je ne le lâcherai pas.

FRANCIS LAUR.

Les explications de M. Delafosse

Nous avons reproduit hier le démenti télégraphique que M. Delafosse avait adressé à la France, en réponse aux allégations de M. Laur.

M. Delafosse, qui est rédacteur au *Matin*, fait publier dans ce journal les explications complémentaires suivantes :

« Vous avez vu, dit M. Delafosse, la réponse que je viens d'opposer aux différentes assertions de la France. Elle est catégorique sur tous les points. »

« Dans le numéro de ce soir, M. Laur dit qu'il s'attendait à ces dénégations. Il n'a pas pris garde que ce ne sont pas seulement des dénégations, ce qui, à la rigueur, pourrait suffire : ce sont des affirmations qui portent leur preuve avec elles. »

« Il me nomme seul sous prétexte que je suis le chef, et il me fait l'honneur d'ajouter un chef autorisé. Chef de quoi ? Chef de quoi ? Autorisé par qui ? Si je suis le chef, j'ai des soldats apparemment, pourquoi ne les nomme-t-il pas avec la même liberté qu'il me nomme moi ? »

« Mon nom, dit-il encore, en représente plusieurs. Lesquels ? Si j'ai agi par délégation, qui le retient de dire de quels députés de la Droite j'ai été le délégué ? Il a promis des noms, et non pas un nom, et il a toute licence de les produire, s'il les connaît. Pourquoi ne le fait-il pas ? »

« Ce sont là des noms par prétéritection. Mais que dire de la monstrueuse invraisemblance de l'intrigue que M. Laur prétend dénouer ? A qui fera-t-on croire que moi, député de l'Appel au peuple, j'ai été choisi comme délégué par la Droite pour aller proposer au ministre de la guerre de faire

un coup d'Etat en faveur des princes d'Orléans ? C'est gentil de faire des romans, mais encore faut-il qu'ils soient vraisemblables. »

« Quant à mes entrevues avec le général Boulanger, rien, au fond, de plus insignifiant. Je l'ai vu peut-être sept ou huit fois, et comme tous mes collègues, je ne suis allé le trouver que pour lui demander des congés, des permutations ou autres faveurs de même nature qu'il m'a généralement accordées, car il était fort serviable. »

« Lorsqu'on approcha de la loi militaire, j'étais un partisan résolu de son maintien au ministère de la guerre. Alors surtout que le conflit s'accroissait entre la France et l'Allemagne, je soutins dans une suite d'articles au *Matin* et dans les réunions de la Droite que son renversement serait à la fois un péril et une humiliation. Ce sentiment, partagé par un certain nombre de mes collègues, notamment par la plupart des impérialistes, divisait la Droite, et c'est, je crois, à cette divergence de vues que le ministère dont il faisait partie dut de prolonger son existence pendant quelques mois. J'accusai cette attitude en assistant à une réception du ministère de la guerre, et le général me fit l'honneur de m'inviter à dîner avec une demi-douzaine de mes collègues de Droite. C'est bien la preuve que mes propos, fort rares d'ailleurs, ne révoltaient pas la conscience du ministre et du soldat. »

« Un jour, au retour des vacances de Pâques, alors que l'incident de Pagny venait d'être réglé, je le félicitai du réveil de l'esprit militaire que je venais de constater parmi nos populations ; j'ajoutai que sa popularité personnelle s'en était accrue, et que ce mouvement d'opinion, destiné à grandir à mesure que naissait le dégoût de l'anarchie parlementaire, devait fatalement le conduire à devenir le maître, s'il savait en user. Si le général comprit que je préférais une dictature militaire, à défaut d'un régime plus régulier, au parlementarisme, je ne conteste pas qu'il ait eu raison. C'est une opinion fort commune aujourd'hui. On la professe à peu près partout. Je l'ai exprimée vingt fois dans ce journal, et il n'est guère de jour que des journaux de droite et de gauche n'en fassent autant. »

« Mais que je sois allé lui porter un plan de conspiration et négocier avec lui un coup d'Etat, c'est une absurdité. Il faut avoir l'optique particulière de M. Laur pour confondre une conversation de hasard avec un complot. N'a-t-il pas laissé entendre que 94 généraux avaient essayé d'un embauchage militaire ? Eh bien, j'ai la preuve, dans cette entrevue même, que M. Laur n'avait pas compris. A propos de l'incident de Pagny, je demandai au général Boulanger : — Sommes-nous prêts ? — Absolument, me répondit-il. Jamais la France ne sera mieux préparée. (Jamais ! Peut-être se trompait-il, mais enfin il le croyait.) Il ajouta : — C'est le sentiment de toute l'armée. J'ai reçu la visite d'une centaine d'officiers généraux et de colonels qui m'ont tous dit : Allons-y donc ! C'était l'expression d'une impatience généreuse et toute militaire. Comment y voir une tentative d'embauchage ou de sédition ? »

« J'ai vu une dernière fois le général Boulanger pour lui demander de consentir à l'ajournement de la loi militaire. Il était le seul homme de France qui pût l'obtenir. Il lui eût suffi d'en exprimer le vœu, sans même en donner les raisons, tellement on les sentait impérieuses. Je considérais et je considère toujours comme une imprudence équivalente à un crime envers la patrie de désorganiser ou d'amoindrir une armée forte, solide, exercée, confiante en elle-même par une sorte de garde nationale inconnue. »

« Le général tenait à sa loi. Moi, je lins à la combattre et à voter contre le ministère qui en était l'auteur. »

« Voilà toute l'histoire de mes rapports avec le général Boulanger. »

M. Paul de Cassagnac fait suivre dans l'*Autorité* le démenti de M. Delafosse à M. Laur des lignes suivantes :

« On le voit, le démenti ne s'est pas fait attendre. »

« C'est un nouveau soufflet sur la joue encore chaude de M. Laur. »

« Et dire que ce sont là les révélations dont je devais prendre connaissance au coin d'un bois, avant de me battre avec M. Laur. »

« L'endroit était, ma foi, très bien choisi. »

« J'avais donc raison de me méfier du pli cacheté remis à ses témoins et de ce qu'il pouvait bien contenir. »

« J'aurais été indignement volé. »

« M. Laur n'est plus à un mensonge près. »

« Et je n'aurai qu'un regret, celui d'avoir eu affaire à un pareil saltimbanque. »

PAUL DE CASSAGNAC.

ÉTRANGER

EN ALSACE-LORRAINE

Une circulaire vient d'être adressée par l'intermédiaire des inspecteurs scolaires aux directeurs des établissements d'instruction libre d'Alsace-Lorraine.

Ces directeurs ont été avertis que la plupart des livres donnés en prix devaient être des ouvrages allemands, et que les livres français devaient être édités par des maisons allemandes.

C'est la première fois qu'une mesure semblable est prise depuis l'annexion.

En présence de cet état de choses, tous ces établissements ont renoncé à donner des livres en prix, et sont décidés à distribuer des objets d'art et d'utilité pratique.

Des mesures identiques ont été prises vis-à-vis des pensionnats de jeunes filles.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} août.

La séance n'a donné lieu qu'à peu de transactions : 3 0/0, 81.42 ; 4 1/2 0/0, 108.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,348. Les obligations foncières et communales des diverses séries ont une bonne tenue, les demandes affluent principalement sur celles qui n'ont pas encore atteint le pair.

ment de cet état de choses. Cela lui paraissait une conséquence toute naturelle de l'espèce de fatalité qui l'avait fait naître vingt-trois ans après M^{lle} Aure, d'un père âgé, mort au lendemain de sa naissance, et d'une mère inférieure de rang et de fortune à la position que son court mariage lui avait créée. Aussi ne s'étonnait-elle point d'être traitée comme une sorte d'étranger dans le milieu où elle passait inaperçue. Val-Régis seul lui faisait fête : maison, champs et fleurs ; et, en retour, elle donnait le meilleur de son âme, naïvement expansive et tendre, à ces muets témoins de sa pâle existence.

(A suivre.)

Marché de Saumur du 30 Juillet 1887

Cours des Vins

BLANCS (2 hect. 30)	
Coteaux de Saumur.....	1 ^{re} qualité 115 à 120
Ord. environs de Saumur.....	1 ^{re} qualité 80 à 90
Saint-Léger et environs.....	1 ^{re} qualité 70 à 80
Le Puy-Notre-Dame.....	1 ^{re} qualité 55 à 60
La Vienne.....	2 ^e id. 30 à 55
ROUGE (2 hect. 20)	
Champigny, 1886.....	1 ^{re} qualité 115 à 120
Id. 1886.....	1 ^{re} id. 120 à 130
Varrains, 1886.....	100 à 110
Bourguet, 1886.....	1 ^{re} qualité 125 à 130
Restigné, 1886.....	1 ^{re} qualité 100 à 110
Chion, 1886.....	1 ^{re} id. 115 à 120

Le dimanche elle allait entendre la messe à la jolie petite église de Racquinghem, qui s'ouvre au bord de la route, comme pour engager le passant au double repos de l'âme et du corps. Le banc sculpté de M^{lle} Aure de Val-Régis s'appuyait à la chapelle où, sur un vitrail aux harmonieuses couleurs, se détachaient dans un dessin pur la vierge Marie, et près d'elle l'archange Gabriel. C'étaient les saints patrons des donateurs du vitrail, qui avaient uni leurs noms dans cette peinture religieuse, comme ils unissaient leurs cœurs et leurs bonnes œuvres.

M^{lle} Aure ne pouvait contempler ce vitrail sans un certain tressaillement douloureux.

Elle aussi, priée par le pasteur de la paroisse de contribuer à l'ornementation de la petite église par le don d'une verrière, avait répondu : « Plus tard. » Elle savait bien, pourtant, que ce « plus tard » ne viendrait pas et qu'elle devrait se résigner à faire quelque autre don.

C'est qu'elle eût voulu pouvoir, comme le couple généreux, qui, du reste, était de ses amis, ne pas placer sainte Aure isolée sur un vitrail. Il eût été plus doux de lui donner un compagnon représentant celui de sa vie, à elle ; tandis qu'elle avait condamné sa vie à se passer de compagnon !

Voilà pourquoi la verrière restait blanche et pourquoi M. le curé gémissait tout bas que sa

noble paroissienne n'eût pas voulu se marier.

Lui-même, et dans un but amical où la verrière n'aurait que pour une bien faible part, il avait proposé à M^{lle} Aure un parti fort honorable sous tous les rapports, âge, fortune et noblesse. M^{lle} Aure avait poussé un grand soupir, un de ces soupirs qui, sur des lèvres de vieilles filles, valent un roman élogique en trois volumes, et s'était écriée avec un regard fier :

— Vous oubliez, monsieur le curé, que je dois mourir comme j'ai vécu, en portant le drapeau de ma race, et signer mon testament comme on a signé pour moi mon acte de baptême : Val-Régis, et rien que Val-Régis.

M^{lle} Aure occupait le banc magistralement. Sa taille majestueuse en emplissait les profondeurs, dominant les fidèles et excitant l'admiration des paysannes endimanchées. Près d'elle, et comme perdue dans son ombre, se dissimulait Marguerite, simple et blanche comme son nom. Elle n'avait ni la prétention de remplir jamais la verrière, ni même la pensée que quelque mortel, digne d'y mettre son patron, pût abaisser ses yeux sur elle. Non, pareil honneur ne lui semblait point destiné à une pauvre fille de dix-sept ans, absorbée, réduite à néant par une sœur aînée telle que la superbe Val-Régis la Grande !

Elle n'éprouvait ni déception, ni senti-

La Société Générale se maintient solidement à 453.95. Le bilan mensuel fait prévoir une reprise prochaine.

La Banque d'Escompte est demandée à 468 ; à la reprise des affaires il est à présumer que ce titre atteindra le pair, son cours normal.

Les Dépôts et Comptes Courants sont immobiles à 600.

Nous signalons d'une manière toute particulière l'intéressante communication que vient d'inaugurer l'Abelle-Vie sous le nom de placement dotal. C'est ce qui existe de plus ingénieux pour constituer, dans les meilleures conditions possibles, une dot pour les enfants.

Les polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de transactions suivies. Les petits capitalistes se portent de préférence sur ce titre qui joint à un intérêt rémunérateur de 5 0/0 des garanties de premier ordre.

L'action de Panama s'échange à 375. Les obligations des diverses séries sont très recherchées. Le marché de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

Nouvelles militaires.

Des exercices de mobilisation pour chaque régiment de cavalerie seront exécutés avant le départ de la classe. Ces exercices doivent amener les régiments à être prêts à embarquer en trois heures leurs quatre escadrons de guerre. Le personnel des gares de chemin de fer prêtera certainement son concours le plus complet à ces essais locaux de mobilisation partielle et il s'habitue à la formation rapide des trains.

Le ministre de la guerre a décidé qu'il serait accordé des permissions et congés aux hommes des classes 1883 et 1884, et exceptionnellement aux hommes de la classe 1885, pendant la période qui s'étend de la fin des manœuvres jusqu'au 15 mars 1888.

Cette mesure permettra de faire face à un surcroît de dépenses résultant de la convocation des dispensés.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la dépêche suivante aux commandants de corps d'armée :

« J'appelle votre attention d'une manière toute particulière sur les attaques violentes dirigées contre les actes du gouvernement par un journal hebdomadaire qui s'intitule le *Moniteur de la Gendarmerie*. »

« Je vous prie de donner des ordres pour que l'entrée de ce journal soit interdite, d'une manière absolue, dans toutes les casernes, sans distinction. »

Le *Moniteur de la Gendarmerie* est édité et dirigé par M. Henri Charles-Lavauzelle, également directeur de la *France militaire*.

On sait que M. Charles-Lavauzelle est un des officiers et des amis les plus dévoués de M. le général Boulanger, et l'on n'a pas oublié dans quelle circonstance il a été décoré, sur les instances de l'ancien ministre de la guerre.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

DÉFENSE DE M. COMBIER

L'*Union de l'Ouest* a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur, »

« Dans votre numéro d'hier, vous critiquez le langage de M. le maire de Saumur, ordonnant que les distributions de prix soient faites à huis-clos. Cela prouve que vous ne comprenez pas bien l'esprit républicain, tel qu'il est de nos jours. »

« Sachez donc que l'égalité est le but suprême auquel l'humanité doit tendre. Le niveau c'est la règle unique. S'il est placé trop bas, tant pis, il faudra se courber ou s'abstenir. Partant de cette idée, tout se comprend. »

« Vous êtes instruit et distingué ; je suis ignorant et vulgaire : donc vous me gênez, et je vous détruis, si je peux. Ayant une croyance et de la poésie, vous vous apprêtez à une cérémonie religieuse ; comme je n'ai ni l'une ni l'autre, j'interdis le pieux cortège. Toute une ville le réclame, nous dit-on ! Qu'importe ? répondez-vous d'un air rogue et maussade, de plus en plus en usage ; cela peut gêner certaines consciences ! »

« Pour les prix, cette fête en vue de laquelle chaque écolier maintient son zèle,

double ses efforts, se réjouissant à l'avance de la joie de ses parents, des éloges de ses amis, ne voyez-vous pas qu'il y a là une humiliation (le mot n'est pas de nous) pour les derniers placés, moins intelligents peut-être mais probablement moins bons travailleurs aussi. Et puis, c'est une occasion de discours ennuyeux dans lesquels on nous retrace depuis des années les mêmes lieux communs; il est vrai que l'auteur de la défense pourrait bien les faire ainsi; seulement il est permis de penser que d'autres pourraient les faire autrement. Enfin, dit M. le maire, cette suppression serait un GRAND SERVICE rendu à l'instruction et à la jeunesse. Je parierais, monsieur le Rédacteur, que vous n'êtes pas de cet avis-là.

» Agréer, etc.

» UN LECTEUR. »

Ce que le « lecteur » de l'Union de l'Ouest apprendra avec étonnement, c'est que le docteur Pétou, conseiller municipal, a prononcé hier, à cette distribution non solennelle, un discours « ennuyeux, dans lequel il a retracé, comme chaque année, les mêmes lieux communs. » Quant à M. Renou, également conseiller municipal, et l'un des adversaires les plus acharnés de la solennité des distributions de prix, il a entretenu longuement les enfants des écoles mutuelles sur les avantages et les inconvénients de l'expertise dans les affaires politico-commerciales. (Lire à ce sujet les derniers numéros du Petit Courrier d'Angers.)

D'après plusieurs journaux du département, l'un de nos députés, M. Chevallier, devrait donner, sous peu de jours, sa triple démission de député, de conseiller général et de maire de Chalonnes-sur-Loire.

Sa santé étant devenue de plus en plus chancelante, l'honorable M. Chevallier serait obligé de prendre cette décision.

Nous donnons sous toutes réserves cette nouvelle, dont nous ne sommes pas en mesure de contrôler l'exactitude.

LE PROCÈS DES DROITS D'AUTEURS

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Le Comité des Fêtes de la Douce espère que la Société des Auteurs et Compositeurs de musique ne voudra pas plaider contre les pauvres. Cet espoir part d'un bon cœur, mais d'un esprit mal éclairé.

» Remarquons d'abord que la Société ne plaide pas contre les pauvres, mais bien contre M. Bouvet, représentant le Comité d'organisation.

» Elle répondra, en plaidant, que si on a promis aux pauvres plus qu'on n'avait à leur donner, ce n'est pas sa faute.

» Enfin, elle pourra dire qu'après son procès gagné, elle verra si elle veut abandonner les 100 fr. qu'elle réclame, mais que pour sauvegarder le principe, il lui faut un jugement, et que ce jugement est d'autant plus nécessaire qu'on lui conteste son droit.

» Le Comité devrait se rendre compte que la justice s'appuie sur des textes et non sur des sentiments. »

LES LETTRES RECOMMANDÉES

Un agent des postes et télégraphes adresse au Memorial de la Loire une lettre qui paraît indiquer un procédé excellent pour assurer la fidélité des transmissions :

« Il arrive quelquefois que des lettres recommandées ne rentrent qu'une partie des valeurs déclarées par les expéditeurs, soient que ces valeurs aient été adroitement soustraites, soit encore, ce qui arrive le plus souvent, que des expéditeurs peu scrupuleux n'aient mis à dessein qu'une partie de leurs créances dans les lettres, dans le but de susciter des embarras à leurs créanciers et de gagner ainsi le temps dont ils peuvent avoir besoin.

» Le moyen suivant me semble de nature à sauvegarder l'intégrité du contenu d'une lettre.

» Il consiste tout simplement à percer la lettre et son contenu en deux endroits différents que l'on relie au moyen d'une ficelle ou d'un fil à coudre, en ayant soin de rattacher les deux bouts au dos de l'enveloppe au moyen d'une empreinte en cire.

» De cette façon, le destinataire, avant même de donner reçu au facteur d'une lettre recommandée, s'assure d'un coup d'œil que son contenu n'a pas été soustrait et peut se convaincre de la bonne foi de son débiteur après l'ouverture de la lettre.

» Par le système employé actuellement, un expéditeur peut déclarer envoyer une somme de... et n'en joindre qu'une partie sans que rien ne prouve le contraire.

» Un agent des postes et des télégraphes. »

LE VAGABONDAGE ET LA MENDICITE

Par ordre du ministre de l'intérieur, la direction de la sûreté générale vient de demander à tous les préfets un rapport très complet et très détaillé sur les questions de vagabondage et de mendicité dans leurs départements respectifs.

Faute de commissaires de police cantonaux, les prescriptions de l'autorité supérieure à ce sujet restent malheureusement inobservées.

LES JURÉS. — Le nombre des jurés qui doivent former la liste annuelle de 1888 pour le département est fixé à 600, répartis comme suit dans les divers cantons :

Angers (nord-est), 45. — Angers (nord-ouest), 28. — Angers (sud-est), 35. — Chalonnes-sur-Loire, 12. — Saint-Georges-sur-Loire, 13. — Le Louroux-Béconnais, 12. — Les Ponts-de-Cé, 24. — Thouarcé, 20. — Tiercé, 10. — Baugé, 16. — Beaufort, 15. — Durtal, 13. — Longué, 16. — Noyant, 12. — Seiches, 11. — Beaupréau, 23. — Champloceaux, 14. — Chemillé, 16. — Cholet, 36. — Saint-Florent-le-Vieil, 18. — Montfaucon, 19. — Montrevault, 17. — Doué, 14. — Gennes, 9. — Montreuil-Bellay, 13. — Saumur (nord-est), 11. — Saumur (nord-ouest), 10. — Saumur (sud), 26. — Vihiers, 20. — Candé, 13. — Châteauneuf, 13. — Le Lion-d'Angers, 14. — Pouancé, 15. — Segré, 17.

AVIS AUX COMMERÇANTS.

Le fisc continue sa campagne tendant à l'application sévère des lois ou règlements tombés en désuétude. L'administration des Poids et Mesures a été invitée à rappeler aux commerçants qu'en écrivant ou imprimant, sur les étiquettes exposées en vente, des dénominations de sou, livre et aune, ils sont passibles d'une amende s'élevant à 12 francs 50 c.

Cette contravention sera rigoureusement poursuivie à l'avenir.

SAUMUR.

Hier soir, à sept heures, on a abattu, chez M. P..., rue de l'Ancienne-Messagerie, un chien atteint d'hydrophobie.

Depuis plusieurs jours, cet animal, ordinairement très doux, manifestait des instincts suspects; il essayait de mordre toutes les personnes qui voulaient le caresser et plusieurs fois il s'est jeté sur une planche avec rage.

MM. Richard et Pierre, vétérinaires à Saumur, ont déclaré que ce chien était enragé.

Il est donc bon, dans ces temps de chaleur, de faire attention aux chiens dont les allures paraissent extraordinaires.

ASSEMBLÉE DE SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Le Maire de Saint-Martin-de-la-Place a l'honneur de prévenir le public que l'assemblée annuelle se tiendra au bourg de ladite commune, le dimanche 7 août.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

NOCES D'OR. — Le compte rendu détaillé des noces d'or de M. l'abbé Massonneau, dont nous avons parlé, vient de paraître en une brochure, qui se vend, au profit des œuvres paroissiales de Longué, 50 centimes.

La brochure est éditée, à Angers, par M. Henry Briand, libraire éditeur. On la trouve aussi à Longué, chez Bosseau, libraire; à Saumur, au bureau du Journal, et chez Dézé, libraire.

ANGERS.

Le Ralliement rapporte cet incident de la distribution des prix aux écoles municipales de filles présidée par M. Leroy, adjoint au maire :

« M. Leroy a prononcé un discours à chaque distribution. Malheureusement pour lui, à la distribution des filles, M. Leroy avait mal rangé les feuilles sur lesquelles il lisait, de sorte qu'à un moment, il a patalé

d'une façon si burlesque que le fou rire a pris la plupart des assistants. »

Le Ralliement nous apprend aussi qu'aux deux réunions, les enfants, tant garçons que filles, ont chanté divers morceaux, notamment la Marseillaise!

Qu'un sang impur abreuve leurs sillons!

Pauvres petits!

LA CHAPELLE-SUR-LOIRE. — L'orage qui a éclaté samedi a été très désastreux dans certaines contrées.

À la Chapelle-sur-Loire, le tonnerre est tombé sur un bâtiment appartenant à un cultivateur et y a mis le feu. Les pertes causées par cet incendie sont évaluées à 6,000 francs environ, couvertes par une assurance.

NIORT.

L'industrie gantière, à Niort, est toujours dans le marasme le plus complet; c'est à peine si les maisons les plus importantes peuvent donner aux ouvriers 12 à 15 jours de travail par mois, et rien ne fait prévoir une amélioration prochaine.

S'il nous en souvient bien, de belles promesses ont été faites, l'hiver dernier, aux ouvriers niortais; de hautes et puissantes personnes avaient assuré l'efficacité de leur active intervention.

Quels résultats ont été obtenus et quelles satisfactions peuvent être offertes aux intéressés?

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS

Une famille de dix personnes, métayers de M. Dairaud, notaire à Barbezieux (Charente), vient de s'empoisonner en mangeant des champignons. Un onzième membre de la famille est seul sur pied; par hasard, il s'était abstenu de toucher à ce plat véneux.

On espère les arracher à la mort, bien que leur état soit fort grave.

LES CONFITURES

Nous sommes à une époque de l'année où les ménagères, qui n'ont pas perdu les vieilles traditions de famille, font elles-mêmes leurs confitures.

Nous ne pouvons que les engager à persévérer dans cette bonne habitude; car parfois, dans les confitures qu'on achète, il y a de tout, excepté ce qui devrait y être.

Voici ce qu'un chimiste a trouvé, en analysant, dans un pot de confitures de groseilles, acheté chez un grand épicier de Nantes :

Groseilles, néant; sucre cristallisable, néant; gélatine (tolérée dans les gelées du commerce), néant; de la gelée d'algues marines, édulcorée avec du sirop de glucose, colorée en rouge avec du pollen de roses trémière et acidulée avec l'acide tartrique (sic).

Donc, mesdames, continuez plus que jamais, par ce temps de chimie, à faire vos confitures vous-mêmes, comme les faisaient vos mères.

La prochaine inauguration du monument élevé à la mémoire de l'amiral Courbet a inspiré à un de nos jeunes compatriotes, M. J. Bolognesi, la poésie suivante, que nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs.

A la mémoire de l'Amiral Courbet

Honneur à toi, Courbet, honneur à ta vaillance!
La mort brisa trop tôt ta pénible existence.

Notre mère-patrie, au signal du danger,
Reconnut ta valeur, et, courageux guerrier,

Tu n'as pas démenti sa suprême espérance;
Tu déployas partout le drapeau de la France,

Tu sus vaincre sans cesse en un lointain climat,
En demeurant toujours patriote et soldat.

À l'heure où les lauriers, symbole de victoire,
Devaient parer ton front d'une éternelle gloire,

À l'heure où tout le peuple, ô vaillant amiral,
Voulait te préparer un retour triomphal,

La mort impitoyable a brisé ta carrière
Loin de nous, loin des tiens, sur la terre étrangère!

Que ta gloire, ô Courbet, inspire tout Français.
Savoir vaincre ou périr, ne se rendre jamais,

Fut toujours de ton cœur l'immuable devise
Qui vivra bien longtemps dans l'âme où tu l'as mise.

Reçois, digne guerrier de la patrie en deuil, [cœur],
Ces fleurs dont nous couvrons en pleurant ton cercueil.

Et qui parlent si bien pour ces enfants de France
Qui proclament ici hautement ta vaillance;

On verra sûrement briller ton nom fameux
Parmi les noms sacrés de nos nobles aïeux;
Puis on érigea quelques jours la statue
Qui consolidera la gloire reconnue,
Et nos enfants liront, tracés sous ton grand nom,
Ces mots qui salueront à jamais ton renom:

À l'amiral Courbet, au vainqueur héroïque,
Hommage de la nation à sa vertu civique.

Saumur, 20 juillet 1887.

J. BOLOGNESI.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 1^{er} Août.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 17 75 à 18 25	10 » à » »	» » » »
Saumur, 18 » » » »	8 50 » »	» » » »
Baugé, 17 50 » » » »	9 » » »	» » » »
Segré, 16 » » » »	8 50 » »	» » » »
Beaupréau, 17 » » » »	8 50 » »	» » » »
Montfaucon, 17 » » » »	8 50 » »	» » » »
Montrevault, 17 » » » »	8 50 » »	» » » »
Chemillé, 17 » » » »	8 50 » »	9 » » »
Cholet, » » » » » »	» » » »	» » » »
Champloceaux, 18 » » » »	9 50 » »	» » » »
St-Flor.-le-Vieil, 18 » » » »	9 50 » »	» » » »
Vihiers, 18 » » » »	8 » » »	8 50 » »
Brissac, 17 75 18 » »	8 25 » »	» » » »
Chalonnes, 18 » » » »	8 75 » »	9 » » »
Doué, 17 50 » » » »	8 25 » »	8 50 » »

À Nantes, blés américains, de 23 » à 23 50 les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 22 75 à 23 50 les 100 kilos.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 30 juillet :

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: S. M. Dom Pedro II; Le prince de Bulgarie; Madame Furtado-Heine; Le tir fédéral suisse; Le mois de juillet; Les examens de l'Hôtel de Ville pour les jeunes filles; La statue du pape Urbain II; Italie: La fête du Statut; La nouvelle université d'Upsal; La catastrophe de Zug. — Les trois rencontres, nouvelle, par Mary Sumner. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Echechs. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES: S. M. Dom Pedro II, Empereur du Brésil. — S. M. Dona Thérèse. — S. A. Dom Pedro Auguste. — Le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg. — Madame Fortunado-Heine. — Suisse: Le tir fédéral, à Genève. — Les mois fleuris: juillet. — Les examens de l'Hôtel de Ville pour les jeunes filles. — Inauguration de la statue colossale du pape Urbain II. — Italie: Le monument élevé, à Rome, à la mémoire des victimes du combat de Samelli, près de Massouah. — Suède: La nouvelle université d'Upsal. — Suisse: Catastrophe de la ville Zug. — Plan de la ville de Zug et de la partie engloutie. — Echechs. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes Eaux-de-vie blanches vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 4 fr. 30 le litre pesant 43°, 4 fr. 55 pesant 46° et 4 fr. 80 pesant 50°.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

PALAIS-ROYAL	Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
PALAIS-ROYAL	Maroquinerie fine et ordinaire.
PALAIS-ROYAL	Bois sculpté, articles suisses.
PALAIS-ROYAL	Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.
PALAIS-ROYAL	Peignes riches et ordinaires.
PALAIS-ROYAL	Articles de fumeroirs, cuir et métal.
PALAIS-ROYAL	Lunettes et pince-nez, étuis.
PALAIS-ROYAL	Eventails et écrans.
PALAIS-ROYAL	Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean
SAUMUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE DAUBETTERE.

Par jugement en date du 1er août 1887, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite le sieur Daubettere, tonnelier et négociant en vins, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux.

L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au jour du jugement. M. Girard, Achille, a été nommé juge-commissaire, et M. Louis Bonneau, ancien greffier, syndic provisoire.

Pour extrait : (530) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Ensemble ou séparément, I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations. Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat; Comprendant : 1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour; Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau; Belle avenue de tilleuls; 2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué.

A VENDRE

UNE TONNE pouvant couvrir sept barriques. S'adresser rue d'Orléans, 67.

A VENDRE ROGNURES

Pour emballages, Blanches ou de couleur.

Robes et Manteaux

Mme V. CHAUSSARD

Ancienne Coupeuse du Magasin du Printemps, 22, rue du Marché-Noir A l'angle de la rue Dacier, SAUMUR

Mme CHAUSSARD a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage et de Jersey fort jolie et allant très bien. Vu la nombreuse clientèle, Mme CHAUSSARD peut faire dès maintenant des Costumes sur mesure depuis 35 fr. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, trouveront chez elle la Haute Nouveauté en Tissus pour Robes et Manteaux, la belle Lingerie pour Dames, le Corset, le Jupon - Tournure, le Caoutchouc et le Costume d'Amazone.

PLUS D'ESSAYAGE!

Il suffit d'envoyer un Corsage allant bien, avec la longueur de Jupe, devant et derrière.

EXÉCUTION SANS RETARD.

Secondée par une première ouvrière de Paris et un excellent personnel, Mme CHAUSSARD peut exécuter toute commande dans les vingt-quatre heures, commande de deuil en dix heures.

On demande de suite de bonnes ouvrières pour Robes. (517)

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer. Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelles. (267)

A VENDRE

Bouffarde, jument bai brune, pur saog, 4 ans. S'adresser, pour renseignements, à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité.

ON DEMANDE un petit garçon de 14 à 15 ans, pour faire les courses. S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la PEAU. DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses. S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste, 11, rue St-Liesse, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPECIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, palins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net. La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS Léon A. Fresco Chirurgien-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1er AOUT 1887.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture préc., Dernier cours. Rows include various bonds, stocks, and commodities like Est, Paris-Lyon-Méditerranée, etc.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for the Ligne de l'Etat, showing stations like Saumur, Montreuil, Thouars, Loudun, Poitiers and their respective departure and arrival times.

Table of train schedules for the Ligne de l'Etat, showing stations like Saumur, Montreuil, Doué and their respective departure and arrival times.

Table of train schedules for the Ligne de l'Etat, showing stations like Saumur, Vernantes, Château-du-Loir and their respective departure and arrival times.

LIGNE D'ORLÉANS

Table of train schedules for the Ligne d'Orléans, showing stations like Angers, Saumur, Tours and their respective departure and arrival times.